



RAPPORT D'ÉVALUATION

Union des Transports Publics et Ferroviaires



Engagé RSE
Organisations Professionnelles

Date : 05 mai 2021



SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ	3
CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION	5
RÉSULTATS DÉTAILLÉS	11
1. VISION EN TERMES DE RS & GOUVERNANCE.....	12
2. MISE EN ŒUVRE : INTÉGRATION DE LA RS ET COMMUNICATION	18
3. RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL	24
4. MODES DE PRODUCTION, DE CONSOMMATION DURABLES ET QUESTIONS RELATIVES AUX CONSOMMATEURS	30
5. ANCRAGE TERRITORIAL : COMMUNAUTÉS ET DÉVELOPPEMENT LOCAL	34
6. RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX	37
7. RÉSULTATS SOCIAUX	40
8. RÉSULTATS ÉCONOMIQUES	43
L'AVIS DES PARTIES PRENANTES	46
ANNEXES	47
LE PLAN D'ÉVALUATION	48
TABLEAU DE COMPARABILITÉ MULTI-RÉFÉRENTIELS	49

Clause de confidentialité : ce rapport d'évaluation est confidentiel et limité en diffusion aux services de l'organisme de certification et de l'organisme évalué. Il demeure la propriété exclusive de l'organisme de certification.

@ Toute reproduction intégrale, faite en dehors d'une autorisation expresse de l'organisme de certification ou de ses ayants cause, est illicite. CERTI F 1627.3 – 03/2017



FICHE D'IDENTITÉ

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITÉ

Nom de l'entité	Union des Transports Publics et Ferroviaires
Numéro d'affaire	36222
Date de l'évaluation initiale	Du 23 au 27 avril 2021
Code NAF du site (liste)	
Mots clés activité	Association/Organisation professionnelle
Adresse site	17 bis, 18 bis rue d'Anjou-75008 Paris
Adresse site (complément)	
Code postal site	75008
Ville site	PARIS

DIRIGEANT SITE / ENTITÉ

Nom	FAUCHER
Prénom	Claude
Fonction	Délégué Général de l'UTP
Tél.	01 48 74 73 67
Email	cfaucher@utp.fr

INTERLOCUTEUR PRINCIPAL SITE / ENTITÉ

Nom	Simard
Prénom	Béatrice
Fonction	Directrice du département Affaires financières & générales et responsable Qualité RSE
Tél.	01 48 74 99 55
Email	bsimard@utp.fr

RESPONSABLE D'ÉVALUATION

Nom	LASSERRE-CHEMINEAU
Prénom	Catherine
Tél.	06 61 75 03 76
Email	Lasserre.catherine@wanadoo.fr

CHARGÉ DE CLIENTÈLE AFNOR CERTIFICATION

Nom	FOURGEAUD
Prénom	Patricia
Société	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Tél.	
Email	

COMMENTAIRE / PÉRIMÈTRE

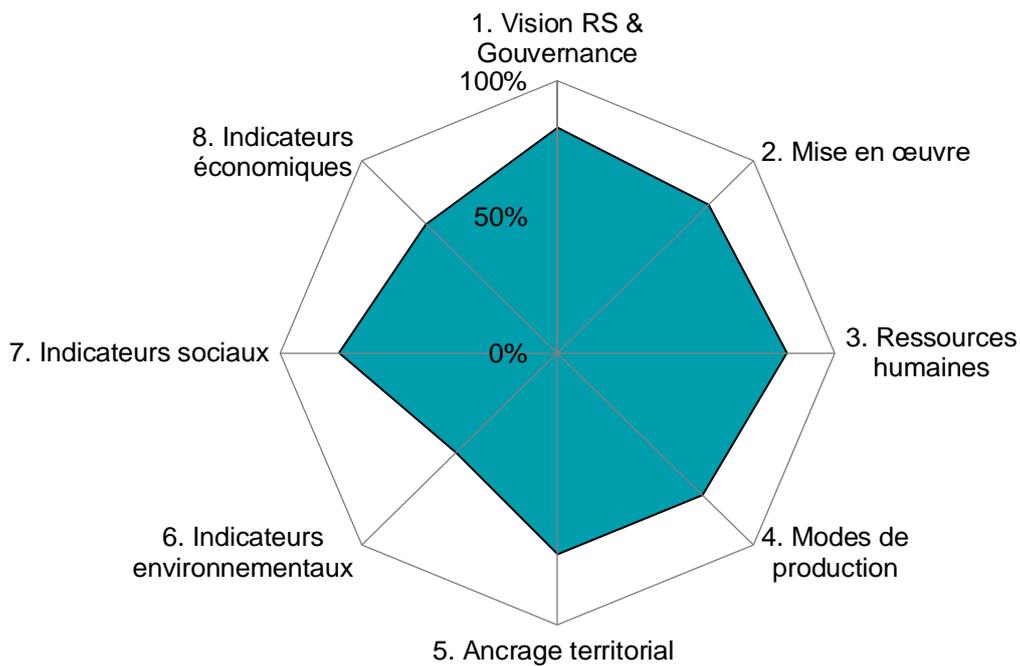
Commentaire Périmètre	<p>Evaluation de renouvellement de l'UTP, suivant le référentiel Engagé RSE Organisations Professionnelles</p> <p>L'UTP fait partie des associations professionnelles qui ont dans leurs missions la gestion du paritarisme. L'ensemble des champs des sous-critères du critère 3 « Ressources humaines, relations et conditions de travail » s'applique.</p>
Parties prenantes rencontrées au cours de l'évaluation	<p>Ensemble des fonctions de l'UTP.</p> <p>Bruno GAZEAU – FNAUT</p> <p>Eric PATOU – Directeur Général Keolis Amiens</p> <p>Marie Chéron – Responsable Mobilité Fondation pour Nature et l'Homme</p> <p>Sophie MAZOUÉ – Responsable du développement durable RATP</p>
Détail des dates de l'évaluation	Du 23 au 27 avril 2021
Type d'évaluation	Renouvellement



CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION

NOTE GLOBALE D'INTÉGRATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

723 /1000



CRITÈRES	Score	Points
1. Vision RS & Gouvernance	83%	116 /140
2. Mise en œuvre	77%	69 /90
3. Ressources humaines	83%	75 /90
4. Modes de production	74%	67 /90
5. Ancrage territorial	74%	67 /90
6. Indicateurs environnementaux	52%	94 /180
7. Indicateurs sociaux	79%	142 /180
8. Indicateurs économiques	67%	94 /140
MOYENNE SCORES	74%	
TOTAL POINTS (/1000)		723

SYNTHÈSE GLOBALE

Devenir Engagé RSE, c'est adresser un signal fort : celui d'une organisation **qui assume les impacts de ses décisions** et **s'engage pour un développement durable** de ses activités.

Le Label Engagé RSE évalue le niveau d'intégration des principes de l'ISO 26000 dans la stratégie et le management de l'organisation.

L'ISO 26000 est l'**unique norme internationale** qui vise à fournir aux organisations les lignes directrices de la responsabilité sociétale. Elle donne un cadre international de comportement à tout type d'organisation (entreprises, collectivités, ONG, fédérations et syndicats...) quels que soient sa taille et ses domaines d'actions. La norme ISO 26000 respecte les grands textes fondateurs internationaux comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail...

Le Label Engagé RSE est basé sur un référentiel d'évaluation exigeant, conçu pour répondre de manière robuste et pertinente à deux problématiques des organisations :

- En interne, pour **comprendre, évaluer** mais également **piloter** la responsabilité sociétale, de manière efficace et visible ;
- En externe, pour offrir un gage fort de **crédibilité** quant à la **communication** et à l'affichage des **résultats** d'une évaluation tierce-partie du niveau de maturité.
- Le Label Engagé RSE est délivré après une **évaluation sur site** durant laquelle les **parties prenantes internes et externes** à l'organisation sont **rencontrées et interviewées** par des experts RSE d'AFNOR Certification aux **compétences sectorielles** reconnues.

L'évaluation RSE de l'UTP a été menée conjointement avec l'audit de certification QUALI'OP dans un esprit de cohérence des deux démarches.

Le climat de confiance et transparence a permis de mener les investigations nécessaires et de conclure objectivement sur les performances de l'UTP en matière de RSE.

La teneur des entretiens et les nombreux documents consultés témoignent de la transparence, la sincérité et la coopération dont ont fait preuve les équipes de l'UTP.

Le score de 723 points confirme le niveau Exemplarité atteint en 2018.

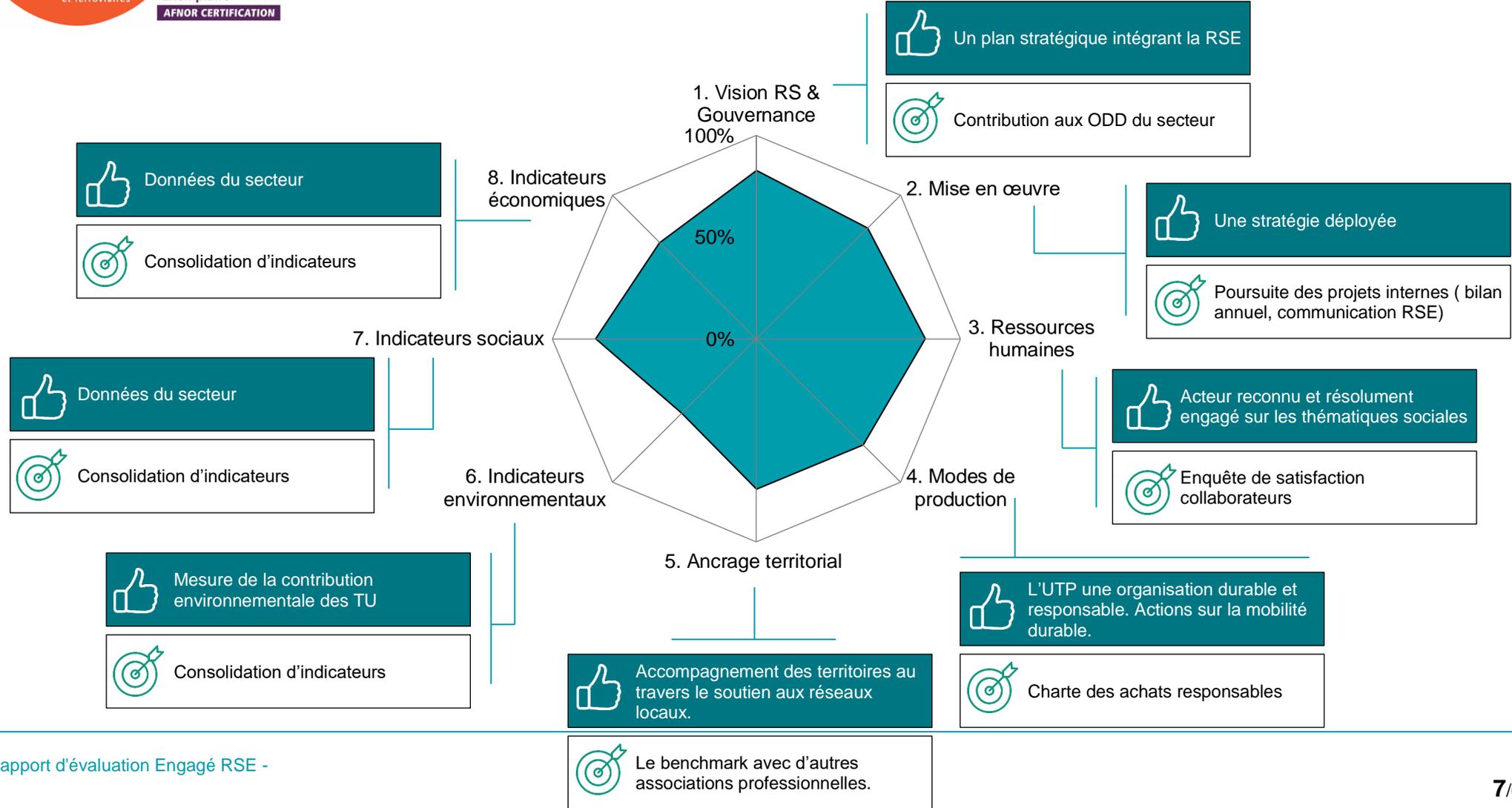
La démarche RSE est portée par un fort engagement du délégué général et des équipes de l'organisation professionnelle. Elle est déployée avec beaucoup d'engagement auprès des adhérents à travers les nombreux projets portés et les actions d'influence menées.

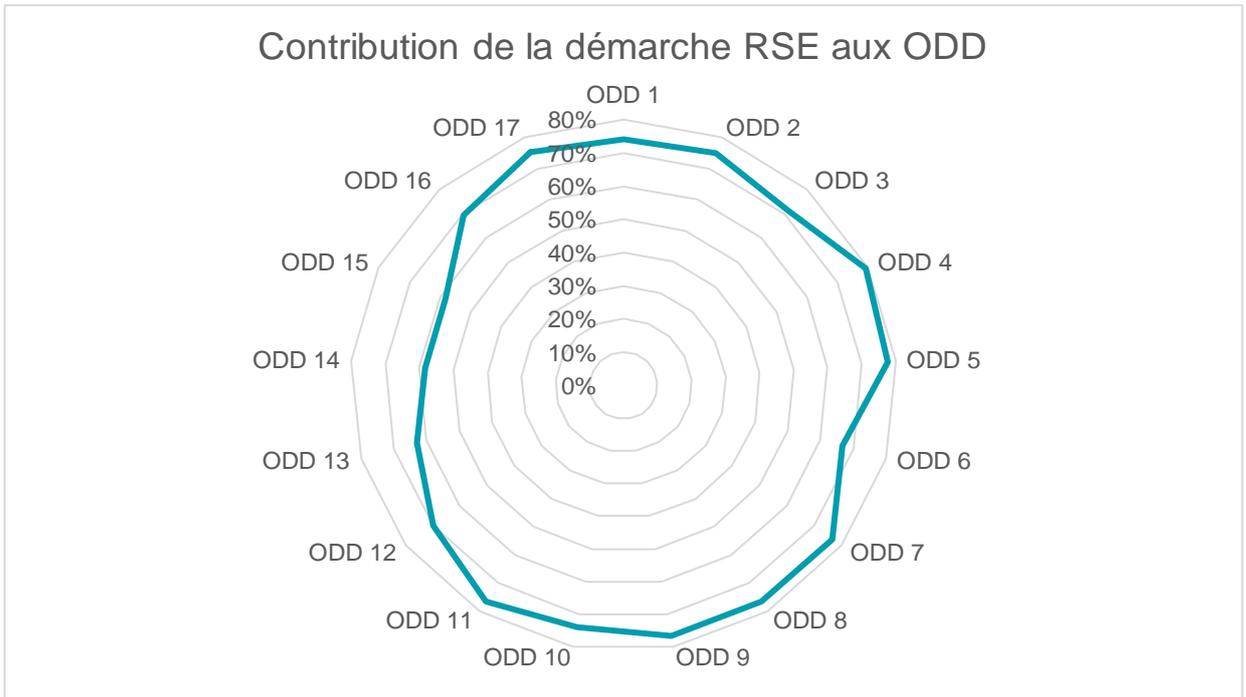
Les points forts relevés et à pérenniser :

- L'exemplarité portée sur les sujets RSE.
- La dynamique des projets internes et externes en lien avec les thématiques du développement durable
- L'expertise et la qualité des missions réalisées pour les adhérents
- La cohérence de la démarche Quali'OP et RSE

Les points relevés à améliorer à termes :

- Développer la charte des Achats Durable,
- Améliorer la mesure de la performance et piloter cette démarche au travers de tableaux de bord RSE afin de se benchmarker.





Ce graphe est construit en lien avec l'évaluation du niveau de maturité de chaque critère du référentiel Engagé RSE. Le tableau de comparaison multi-référentiel, disponible en annexe du présent rapport, permet d'apprécier les liens entre chacun des 54 critères d'évaluation Engagé RSE et les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies.

OBJECTIFS **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**





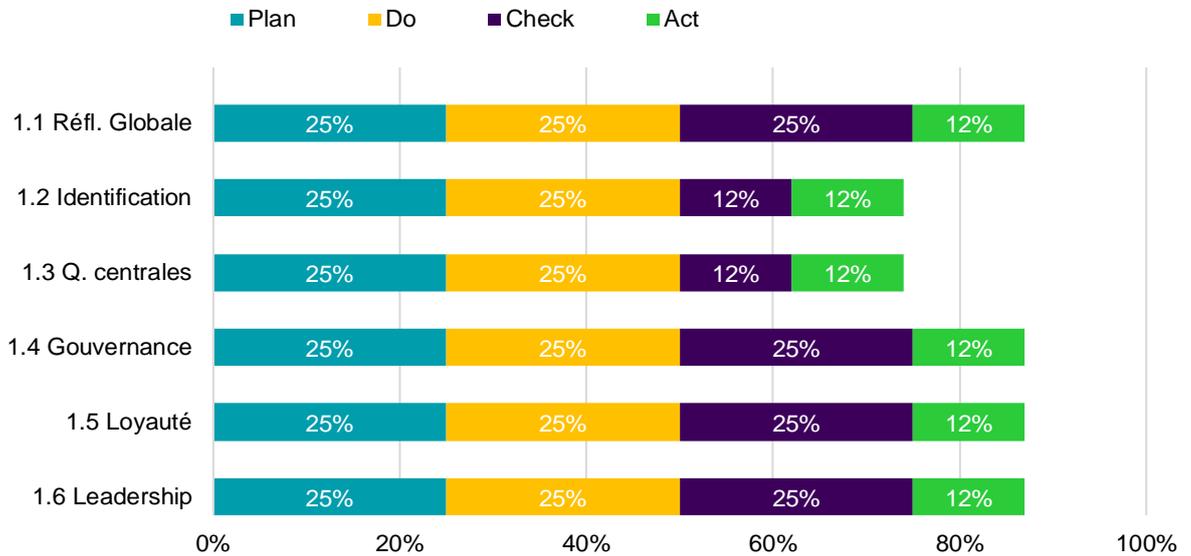
Pour vous accompagner dans la **valorisation de la contribution de votre démarche RSE aux 17 Objectifs du Développement Durable des Nations-Unies**, AFNOR Certification met également à disposition de toutes ses organisations labellisées Engagé RSE un livre blanc dédié au sujet « **Comment le Label Engagé RSE permet de contribuer aux ODD** » [téléchargeable gratuitement ici](#).

Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies	Contribution de la démarche RSE
 1 PAS DE PAUVRETE Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	74%
 2 FAIM ZÉRO Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	75%
 3 SORTE SAINTE ET BIEN-ÊTRE Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	72%
 4 EDUCATION DE QUALITE Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	79%
 5 EGALITE ENTRE LES SEXES Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles	78%
 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	67%
 7 ENERGIE PROPRE ET BON COUT ABORDABLE Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	77%
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	77%
 9 INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	77%
 10 INÉGALITÉS RÉDUITES Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	74%
 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	77%
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES Etablir des modes de consommation et de production durables	70%
 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	63%
 14 VIE AQUATIQUE Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	58%
 15 VIE TERRESTRE Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres	58%
 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS SÉRIÉES Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable	69%
 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS Partenariats pour la réalisation des objectifs	75%



RÉSULTATS DÉTAILLÉS

1 VISION EN TERMES DE RS & GOUVERNANCE



SYNTHÈSE ★

SCORE : 83%

Une vision RSE portée par un engagement fort des équipes de l'UTP et une volonté de promouvoir l'exemplarité RSE dans le secteur des transports Publics.
Le dialogue avec les parties intéressées est basé sur la confiance et la transparence.
Les orientations stratégiques sont en lien avec les enjeux de la RSE et les valeurs partagées en interne

Une gouvernance structurée et transparente et une loyauté des pratiques, représentation de toutes les composantes

Il reste à finaliser la mesure de la contribution du secteur aux objectifs DD et à prendre en compte les enjeux et orientations stratégiques RSE dans le futur plan stratégique

1.1 REFLEXION GLOBALE SUR L'ACTIVITE ET LE MODELE ECONOMIQUE

SCORE
87%

L'organisation mène une réflexion globale sur la contribution de ses activités au développement durable.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • -Un plan stratégique défini en 4 axes avec un axe RSE. • Un positionnement fort sur la RSE autour des valeurs de l'UTP avec : • -les actions en faveur de la défense de la profession • La loyauté des pratiques et la représentation de toutes les composantes du secteur • L'ouverture à une diversité d'adhérents et de membres associés • La déclinaison des objectifs RSE à court et moyen terme identifiés dans les projets portés et suivis dans les commissions. • L'Implication dans les orientations du secteur (LOM, mobilité décarbonée, réflexion prospective sur l'impact de l'activité sur la mobilité,) ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la contribution du secteur aux objectifs de développement durable

1.2 IDENTIFICATION ET DIALOGUE PARTIES PRENANTES

SCORE
74%

L'organisation identifie ses parties prenantes et dialogue avec elles afin d'identifier leurs intérêts au regard du développement durable.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une cartographie formalisée des parties prenantes et la réalisation d'une étude de matérialité. • La mise en place d'un comité des parties prenantes, représentant l'ensemble des intérêts du secteur. L'identification des attentes sur la RSE réalisé lors d'une réunion annuelle en présence de l'administrateur référent. • Ecoute élargie des parties prenantes avec le projet de Tour de France avec le GARP (usagers) pour recueillir les doléances sur la mobilité. • Un dialogue transparent reconnu par les Parties intéressées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions engagées avec le comité des parties prenantes. • Poursuivre le benchmark avec d'autres organisations engagées dans la démarche RSE ;

1.3 ANALYSE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX / IMPACTS DE ET SUR L'ORGANISATION AU TRAVERS DES QC

SCORE
74%

L'organisation analyse les implications des 7 questions centrales de l'ISO 26000 et des domaines d'actions associés, pour l'ensemble de ses activités.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Des actions d'influence déclinées en parfaite cohérence avec les orientations stratégiques. • Une capacité d'influence reconnue par les adhérents (97% de satisfaction sur ce thème lors de l'enquête 2020) • De nombreuses actions d'influence liées aux impacts de la crise sanitaire (appui des AO sur le versement des compensations d'équilibre, valorisation des métiers qui ont œuvré durant la crise, mesures sanitaires,) • Les partenariats nationaux et européens • La promotion de la démarche RSE dans le secteur (guide ISO 26000) et du label Engagé RSE auprès des adhérents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions de promotion autour de la RSE

1.4 GOUVERNANCE ET PRISE DE DECISIONS

SCORE
87%

Les processus de prise de décision de l'entreprise intègrent la transparence, un comportement éthique, le respect des intérêts des parties prenantes et le principe de

légalité. Ils intègrent également l'obligation de vigilance quant aux actions de responsabilité sociétale.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une gouvernance structurée associant les parties prenantes. Les rôles et les délégations sont clairement formalisés dans les statuts et le règlement intérieur. • L'organisation des instances permet la prise de décision éclairée des administrateurs. • Le respect des exigences Quali'OP sur ces critères. • Représentation de toutes les composantes du transport ferroviaire et urbain et l'ouverture aux membres associés. • Une gestion des alternances au sein du conseil d'administration. 	

1.5 LOYAUTE DES PRATIQUES

SCORE
87%

L'organisation applique une conduite éthique à ses transactions avec ses parties prenantes (bonnes pratiques des affaires...).

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Un règlement intérieur et des statuts qui garantissent la loyauté des pratiques. • Des règles de fonctionnement présentées aux administrateurs et aux membres de commissions • Le respect des exigences de la loi SAPIN 2, avec la tenue du registre des représentants d'intérêts. • Un reporting annuel auprès de la HATVP (Haute autorité de la Transparence de la Vie Publique) • Mise en place du RGDP et politique de protection des données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les bonnes pratiques des adhérents et les partager.

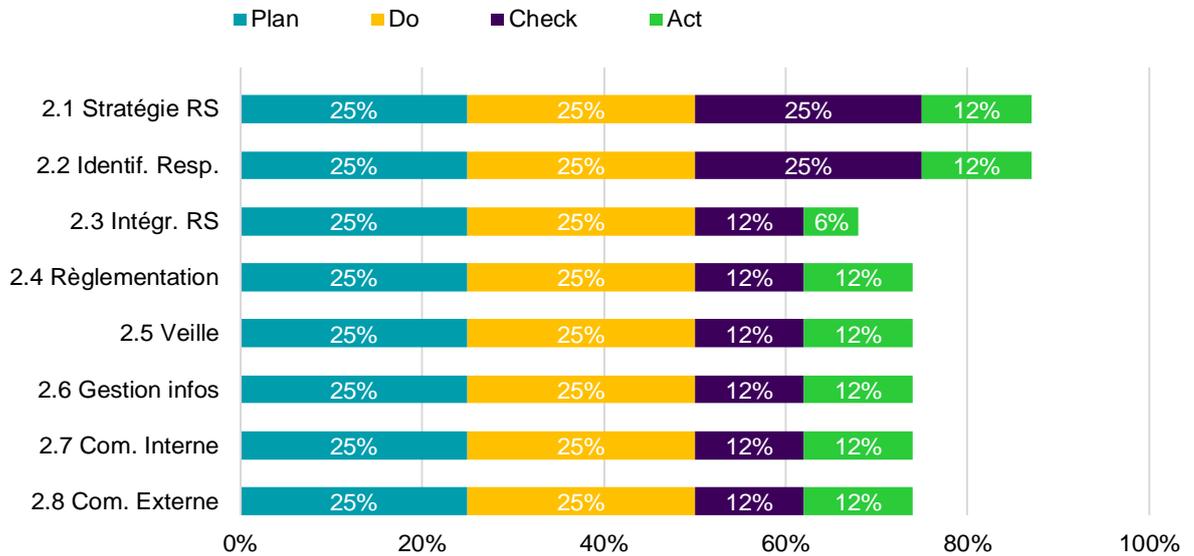
1.6 LEADERSHIP ET INVESTISSEMENT DES DIRIGEANTS

SCORE
87%

Les dirigeants portent et font partager à l'ensemble de l'organisation, ainsi qu'à leur sphère d'influence, leur vision de ce que signifie la RS au regard des caractéristiques de l'entreprise. Ils font preuve de leadership quant aux 7 principes de l'ISO 26000.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Un plan stratégique déployé autour des valeurs de la RSE et la réalisation d'un bilan annuel des actions. • Les actions portées par les équipes et les commissions dans l'esprit d'une UTP durable et responsable. • Une capacité à mobiliser autour des enjeux de la RSE en interne et en externe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les enjeux et les orientations stratégiques RSE dans le futur plan 2025. • Poursuivre la réflexion sur l'élaboration d'un label RSE sectoriel dans la dynamique lancée par la plateforme nationale RSE ;

2 MISE EN ŒUVRE : INTÉGRATION DE LA RS ET COMMUNICATION



SYNTHÈSE ★

SCORE : 77%

Une stratégie, qui intègre toutes les composantes du développement durable, qui est déclinée et mise en œuvre en interne et en externe, avec des équipes engagées sur les thématiques de la RSE.

Une mise en œuvre qui s'appuie sur la grande maturité et l'agilité de la démarche Quali'Op.

La veille réglementaire et technologiques, nationale et européenne, est réalisée avec rigueur et expertise. L'UTP est très investie sur les enjeux du futur ; ouverture totale des données, transition énergétique, mesures des particules, et sa capacité prospective est totalement démontrée.

L'UTP porte les enjeux internes et externes de la RSE au travers une communication structurée et efficace, avec comme orientation « l'UTP une organisation durable et responsable »

Il reste à poursuivre les projets d'intégration RSE (bilan annuel, communication interne,) et le benchmark.

2.1 PLACE DE LA POLITIQUE RS ET DES OBJECTIFS ASSOCIES DANS LA STRATEGIE GLOBALE DE L'ORGANISATION

SCORE
87%

L'organisme élabore sa politique RS sur la base des enjeux identifiés et des risques et opportunités associés. Cette politique est déclinée en objectifs, cibles et plans d'actions (les dispositions / diligences seront établies et mises en œuvre pour évaluer l'efficacité de la politique).

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Un plan stratégique, décliné en 4 axes et en actions qui intègrent des engagements RSE ; • Des actions claires et en cohérence avec les ambitions du plan stratégique. • Un axe interne très développé avec des actions majeures (changement volontaire de convention collective, sobriété numérique, charte d'achats responsable, QVT,) 	

2.2 IDENTIFICATION DES ROLES ET RESPONSABILITES

SCORE
87%

Une organisation claire est définie et les collaborateurs sont mis en capacité de déployer la stratégie et la politique RS.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une description de l'organisation et du fonctionnement de la structure, grâce aux éléments du référentiel Quali'OP. • Des fiches de missions détaillant le rôle de chacun dans la RSE. • Une équipe transverse RSE très investie ; • L'animation du groupe de travail interne RSE et la mise en place du comité des parties prenantes. • L'implication des élus et la désignation d'un élu du CA en charge des questions RSE 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir ce haut niveau d'engagements auprès des nouveaux collaborateurs et élus.

2.3 MANAGEMENT DE LA RS

SCORE
68%

L'organisation améliore en continu l'intégration de la RS dans ses pratiques, procédures, systèmes et activités.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une structuration Quali'Op, qui constitue un socle. • Un suivi des engagements et des indicateurs de performance (actions d'influence, communication externe, veille,..) • Un suivi des actions organisé et méthodique • Un bilan RSE réalisé lors du bilan annuel Quali'Op 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des indicateurs clés pouvant permettre de se benchmarker et de s'améliorer.

2.4 VEILLE ET CONFORMITE REGLEMENTAIRES

SCORE
74%

L'organisation effectue une veille réglementaire et s'assure de son application et de sa conformité.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation remarquable de la veille nationale et européenne • Une expertise reconnue et d'excellents taux de satisfaction des adhérents (97%) • Des équipes pleinement mobilisées pendant la pandémie. • L'intégration de nouveaux thèmes de veille sur la RSE et sur le COVID. • Reconnaissance des prises de positions de l'UTP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en place d'une veille RSE à destination des adhérents.

2.5 VEILLE TECHNOLOGIQUE, CONCURRENTIELLE ET SUR LES BONNES PRATIQUES

SCORE
74%

L'organisation suit l'évolution du marché (veilles technologique et concurrentielle) et effectue une veille sur les bonnes pratiques de RS.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation remarquable de la veille au sein de la commission « Affaires Economique et Techniques » • Une expertise reconnue et d'excellents taux de satisfaction des adhérents (97%) • Une capacité d'innovation et de mobilisation sur les thématiques de demain. • Reconnaissance des prises de positions de l'UTP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en place d'une task force transition écologique

2.6 GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS ET DONNEES

SCORE
74%

Les informations et les données concernant les produits, les activités et/ou le système sont analysées et exploitées.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<p>Texte courant (style "Normal")</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un système d'information robuste et sécurisé. • Mise en place d'un chantier « Sobriété numérique » • Un espace adhérents sécurisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Se benchmarker

2.7 COMMUNICATION INTERNE

SCORE
74%

La communication interne (ascendante, descendante et transverse) permet le partage de l'information.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une communication en lien avec les orientations stratégiques. • Une communication adaptée aux attentes des adhérents et très agile : <ul style="list-style-type: none"> ○ 94 lettres COVID en 2020, ○ La mise en place de FAQ sur le site internet, un site WEB avec un espace COVID, un espace Nouveau pacte Ferroviaire ○ Le développement d'une chaine YouTube avec 15 vidéos en 2020 ○ Une présence efficace sur les réseaux sociaux (5000 abonnés sur Twitter, benchmark avec 10 fédérations 2eme sur Twitter et 4eme sur LinkedIn) • Des publications qui font référence (L'observatoire de la mobilité, le transport public et ferroviaire : la mobilité pour tous) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la communication intra RSE • Intégrer la contribution des activités du secteur aux ODD...

2.8 COMMUNICATION EXTERNE

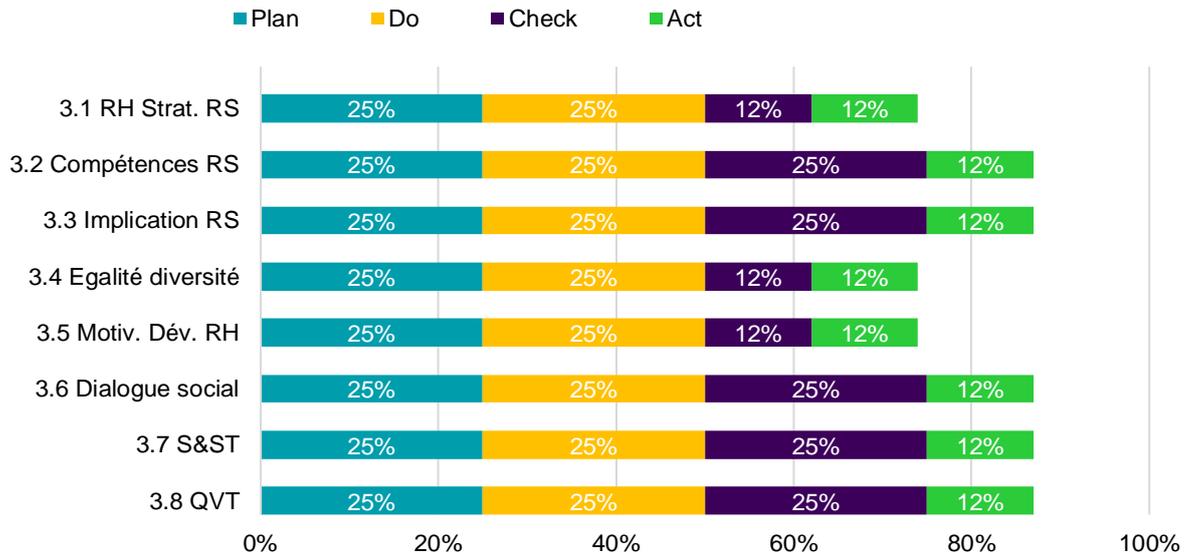
SCORE
74%

La communication externe permet de répondre de façon appropriée et pertinente aux besoins d'information des parties prenantes.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une communication en lien avec les orientations stratégiques. • Développement de la communication digitale (conférence de presse sur les résultats de l'observatoire de la mobilité, salon EuMo expo,) • Le développement d'une chaîne YouTube avec 15 vidéos en 2020. • Une présence efficace sur les réseaux sociaux (5000 abonnés sur Twitter, benchmark avec 10 fédérations 2eme sur Twitter et 4eme sur LinkedIn. • Des positions relayées par des communiqués de presse. • Des publications qui font référence (L'observatoire de la mobilité, le transport public et ferroviaire : la mobilité pour tous) 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la contribution des activités du secteur aux ODD...

3

RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL



SYNTHÈSE ★

SCORE : 83%

Un management des ressources humaines résolument engagé RSE (télétravail, écoute des personnels, développement des compétences, intéressement...)

L'UTP est un acteur reconnu du dialogue social et porte de nombreuse action sur les enjeux RH du secteur.

L'observatoire et données de la profession sont des références.

Il reste à fédérer les projets existants autour d'une démarche QVT et à réaliser une enquête de satisfaction collaborateurs sur toutes les thématiques RSE

3.1 DECLINAISON DE LA POLITIQUE RSE AU NIVEAU DES RESSOURCES HUMAINES

SCORE
74%

Ce sous-critère a pour objectif d'évaluer :

- La déclinaison de la stratégie RS dans l'ensemble des processus RH
- Les méthodes et modes de management des RH

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<p>En interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une politique RH en synergie avec les valeurs de la RSE (condition de travail, équilibre vie personnelle -vie professionnelle, accord d'intéressement, le changement volontaire de convention collective) • La performance et l'adéquation de cette politique aux attentes de l'équipe sont évaluées au travers des entretiens annuels intégrant la RSE ; <p>En externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'UTP est très active en matière d'affaires sociales et est acteur dans les réflexions relatives aux métiers, à leur évolution, la formation, l'attractivité des métiers pour femmes. • A noter la signature de 3 accords de branche Transport Urbain relatif aux NAO, aux modalités de transferts des salariés et à l'activité partielle de longue durée. 	

3.2 FORMATION ET COMPETENCES

SCORE
87%

La formation et la montée en compétences des collaborateurs, concernant les principes généraux de la RS et les impacts RS de l'entreprise, sont assurées.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<p>En interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan de formation établi avec les salariés (les besoins sont recueillis au travers des entretiens annuels) • L'objectif de 2 jours de formation par an et par collaborateurs est largement atteint et ils contribuent à l'intéressement. • La mise en place d'un SIRH et le déploiement du coffre numérique. <p>En externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La valorisation des compétences et des métiers du Transports Urbain et Ferroviaire • Le déploiement d'une veille et la transmission régulière aux adhérents d'information relatives aux dispositifs de formation professionnelle • Le soutien aux politiques de formation et de professionnalisation (9 contrats de professionnalisation dans le branche ferroviaire et 3 dans les TU, création de CQP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions sur les compétences du futur.

3.3 IMPLICATION DU PERSONNEL VIS-A-VIS DE LA STRATEGIE RS

SCORE
87%

Le personnel est impliqué, responsabilisé et reconnu vis-à-vis de l'atteinte des objectifs de RS.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Des équipes très engagées sur les valeurs de la RSE. La reconnaissance de l'investissement dans la démarche Quali'Op au travers l'intéressement 	<ul style="list-style-type: none"> Se benchmarker

3.4 ÉGALITE, DIVERSITE ET INTEGRATION DES GROUPES VULNERABLES

SCORE
74%

Les ressources humaines sont gérées en tenant compte des diversités culturelles, sociales, en luttant contre toutes formes de discriminations et en respectant l'équité et les droits de l'Homme à tous les niveaux.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<p>En interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des problématiques de bien être au travail effective et mesurée (enquête bilan sur le télétravail et plans d'actions associés) Accompagnement d'un cabinet conseil et travail sur la marque employeur <p>En externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> Valorisation des métiers du TU et l'attractivité pour les femmes Des programmes d'actions en faveur de la diversité (adhésion à la charte diversité, convention avec le ministère de la Justice d'une charte sur les travaux d'intérêts généraux, bilan en faveur de l'égalité homme-femme, élargissement des recrutements aux PMR) 	<ul style="list-style-type: none"> Consolider les données du secteur afin de valoriser les pratiques existantes en lien avec les ODD (indice égalité homme femmes, intégration handicap,)

3.5 GESTION DES CARRIERES ET PARTAGE DE VALEUR

SCORE
74%

La gestion des ressources humaines permet des plans de carrière et une mobilité adaptés aux attentes des salariés. La valeur ajoutée créée est redistribuée de manière équilibrée entre les rémunérations des collaborateurs, les rémunérations des actionnaires et les investissements et provisions.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique de gestion des carrières intégrant les principes de la RSE et les attentes des collaborateurs. • Des mesures réalisées lors des entretiens annuels. • Une politique d'intéressement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider des indicateurs internes et se benchmarker

3.6 DIALOGUE SOCIAL

SCORE
87%

Les relations sociales sont fondées sur le dialogue avec les instances représentatives du personnel et développées grâce à des modalités de concertation entre employeurs et employés.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<p>En interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue social constructif avec les instances représentatives du personnel. • Rattachement volontaire à la convention collective Synthec ; avec les accords repris sur la parentalité, les congés ancienneté, les indemnités télétravail. <p>En externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un acteur reconnu dans les négociations sociales de branche 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions documentées dans le bilan RSE (GT RH interne et négociation volet prévoyance de la CNN – externe)

3.7 SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL - S&ST

SCORE
87%

L'organisation gère les aspects de santé et de sécurité au travail, incluant la prévention des risques, auprès de l'ensemble des salariés et des personnes intervenant dans le cadre de ses activités.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<p>En interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d'un bilan sur le télétravail • La mise à jour du document unique des risques • La mise en place d'un guide de bon usage du système d'information et du droit à la déconnexion. <p>En externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les nombreuses actions lors de la pandémie avec les préconisations de désinfection des véhicules, partage de meilleures pratiques sur le nettoyage, envoi de protocole sanitaire à suivre pendant la crise. 	

3.8 QUALITE DE VIE AU TRAVAIL - QVT

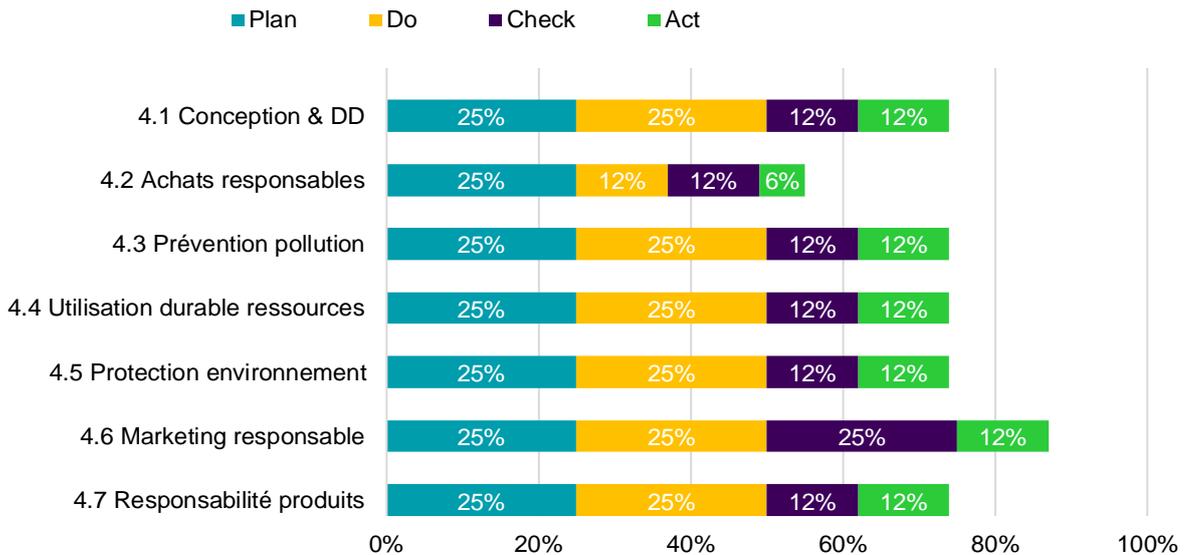
SCORE
87%

L'organisation assure à l'ensemble des salariés et des personnes intervenant dans le cadre de ses activités, de bonnes conditions de travail, notamment en termes de rémunération, d'horaires et d'équilibre vie professionnelle/vie privée et de relation des individus à leur travail.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<p>En interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d'un bilan sur le télétravail • La mise à jour du document unique des risques • La mise en place d'un guide de bon usage du système d'information et du droit à la déconnexion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la QVT auprès des adhérents.

4

MODES DE PRODUCTION, DE CONSOMMATION DURABLES ET QUESTIONS RELATIVES AUX CONSOMMATEURS



SYNTHÈSE ★

SCORE : 74%

Une prise en compte effective de la RSE (mobilité durable, service public, ...) dans le mode de fonctionnement de l'UTP, dans ses projets et dans ses missions.
De nombreuses notes de position sont orientées vers la mobilité durable.
L'excellence opérationnelle reconnue par les adhérents

Il reste à poursuivre le chantier sur les achats responsables en interne/externe et à objectiver les performances atteintes par la mesure des indicateurs choisis

4.1 INNOVATION, CONCEPTION ET MODES DE PRODUCTION DURABLES

SCORE
74%

L'organisation prend en compte dans ses processus / activités de conception et d'innovation les impacts de ses produits, services et process tout au long de leur cycle de vie pour limiter ses impacts négatifs et maximiser sa contribution sociétale.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Partage de bonnes pratiques sur les processus d'innovation dans les groupes de travail. Leadership reconnu sur la transition énergétique et la mobilité durable. Mise en place en interne d'un chantier sobriété numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> Consolider les données et se benchmarker

4.2 ACHATS RESPONSABLES

SCORE
55%

L'organisation gère ses choix de fournisseurs et ses relations avec ces derniers en promouvant la RS le long de la chaîne de la valeur.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des critères RSE dans la sélection des prestataires, 10 fournisseurs sur 13 bénéficient d'un bonus RSE ; Le comité des parties prenantes à statuer sur la mise en place d'un chantier Achats Responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le déploiement de la charte d'Achats responsable interne et externe.

4.3 PREVENTION DE LA POLLUTION

SCORE
74%

L'organisme identifie et maîtrise l'ensemble des impacts environnementaux de ses activités en termes de production d'effluents (solides, liquides, gazeux) et nuisances sur l'eau, l'air et le sol.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux projets sur la mobilité durable et la diminution des impacts CO2. 	

4.4 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES ET CONTRIBUTION A LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GES

SCORE
74%

L'organisme identifie et optimise l'ensemble des consommations de ressources (énergie, eau, matière) liées à ses activités. Elle veille à maximiser la part des ressources renouvelables comparativement aux ressources non renouvelables.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux projets sur la mobilité durable et la diminution des impacts CO2. 	

4.5 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE

SCORE
74%

L'organisme identifie et évalue son interdépendance aux services éco-systémiques. Il hiérarchise ses enjeux (impacts sur les écosystèmes et dépendance significative aux services éco-systémiques) et agit pour la diminution voire l'éradication de ses impacts et la réhabilitation des services éco-systémiques qu'il impacte et dont il dépend.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux projets sur la mobilité durable et sur la protection de l'environnement. 	

4.6 RELATION AUX CLIENTS ET CONSOMMATEURS ET MARKETING RESPONSABLE

SCORE
87%

L'organisation déploie une relation responsable avec ses usagers, clients et consommateurs notamment à travers de bonnes pratiques en matière d'affichage, d'étiquetage et de marketing. Ceci inclut les aspects de protection des données.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une démarche Quali'Op mature avec des enquêtes de satisfactions adhérents menées tous les ans. • D'excellents résultats en 2020 avec un taux global de 98% de satisfaction. 	

4.7 RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS ET DES SERVICES VIS-A-VIS DES CONSOMMATEURS ET DES AUTRES PARTIES PRENANTES

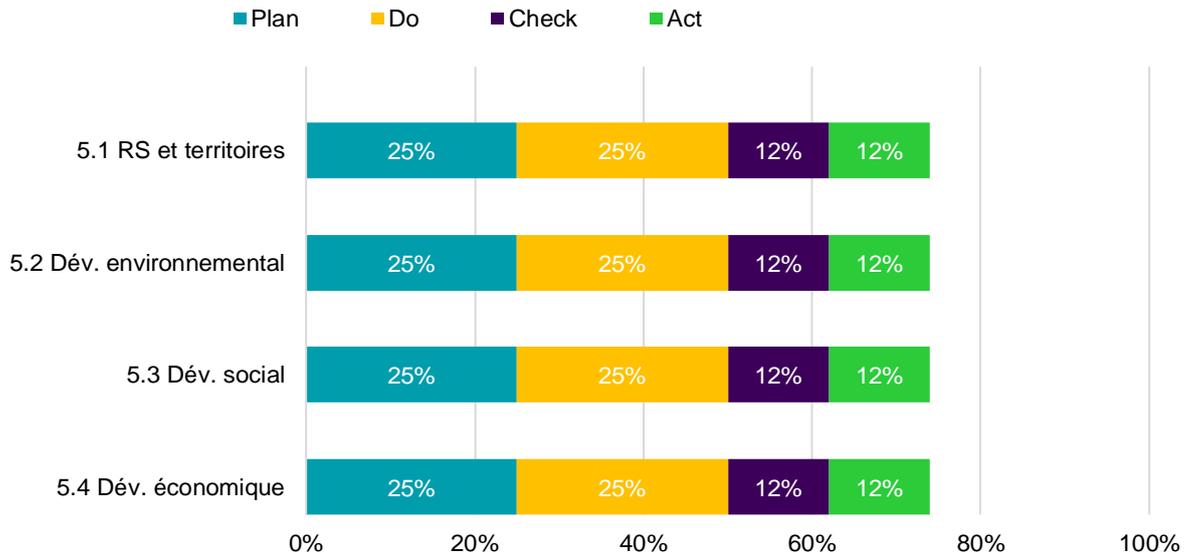
SCORE
74%

L'organisation s'assure de la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs et des parties prenantes intervenant dans l'utilisation et/ou la fin de vie de ses produits/services. Ceci inclut le respect de l'accès aux services essentiels et le respect des Droits de l'Homme.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation professionnelle mobilisée sur les services et prestations proposées par ses adhérents. • Participation en tant que membre au CA de la médiation dans les transports. • L'UTP siège au sein du Système d'Amélioration de la performance mis en place par SNCF Réseau. 	

5

ANCRAGE TERRITORIAL : COMMUNAUTÉS ET DÉVELOPPEMENT LOCAL



SYNTHÈSE ★

SCORE : 74%

L'UTP ne dispose pas de structures régionales, néanmoins sa stratégie est déclinée sur les territoires à travers les projets et les bilans publiés.

L'UTP accompagne les réseaux locaux.

Il reste à renforcer les échanges de bonnes pratiques avec d'autres associations professionnelles sur ce thème pour un benchmark

5.1 LIEN ENTRE LA STRATEGIE RS ET LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT DU OU DES TERRITOIRE(S)

SCORE
74%

L'organisation intègre, dans sa stratégie de RS, les caractéristiques et les risques / opportunités associés à son ou ses territoires d'implantation et dans lesquels elle opère et/ou est présente à différents niveaux.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • L'UTP a été en appui des AO pour le versement des compensations. • Etude sur l'impact du télétravail et la mobilité. • L'UTP représente les réseaux des territoires. • Production d'indicateurs clés et analyse territoriale par région des principaux indicateurs du transport urbain 	

5.2 CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL ET A L'AMENAGEMENT DU OU DES TERRITOIRE(S)

SCORE
74%

L'organisation participe au développement de l'environnement des territoires.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<p>Une association professionnelle engagée sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un guide ISO 26000 • Contribution au projet de loi pour le Climat & Résilience • Contribution à l'Observatoire Energie Environnement Transports. • L'UTP est membres du comité des parties prenantes de la région PACA 	

5.3 CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT SOCIAL DU OU DES TERRITOIRE(S)

SCORE
74%

L'organisation participe au développement social du ou des territoires (y compris investissement social, éducation, santé, culture) dans un esprit gagnant/gagnant.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Rencontres régulières avec les acteurs locaux et soutien aux réseaux dans les territoires. 	

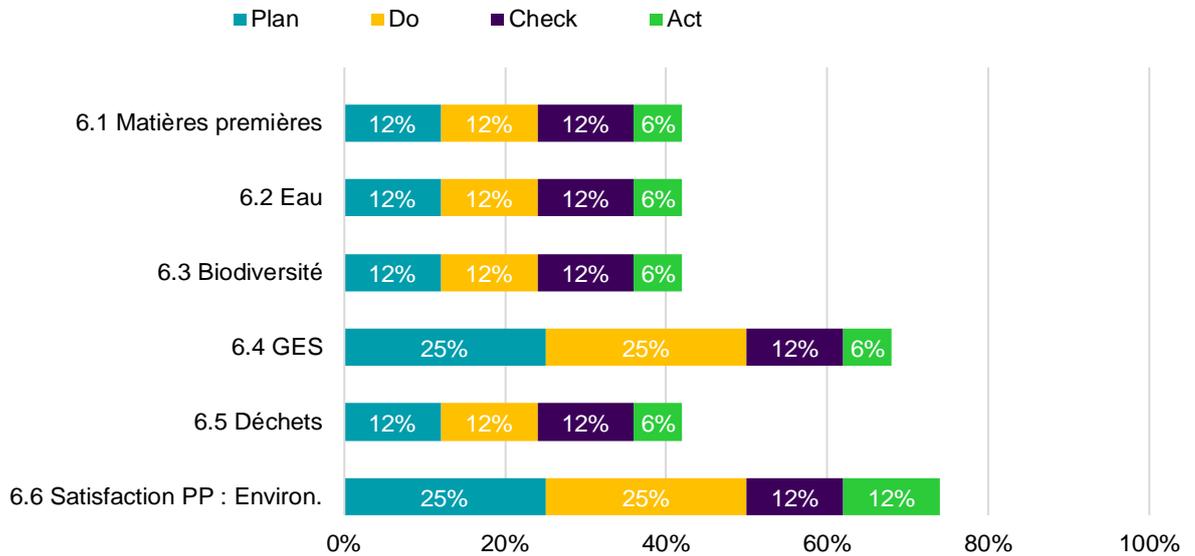
5.4 CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU OU DES TERRITOIRE(S)

SCORE
74%

L'organisation contribue au développement économique des territoires : création et redistribution des richesses, développement de technologies / services, création d'emplois directs, indirects, etc.

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Rencontres régulières avec les acteurs locaux et soutien aux réseaux dans les territoires. 	

6 RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX



SYNTHÈSE ★

SCORE : 52%

Les données et études sur les pratiques du secteur sont riches et cohérentes avec les enjeux clés RSE

Il reste néanmoins à consolider les indicateurs RSE en interne et en externe et à échanger les bonnes pratiques avec des OP sur ce thème pour un benchmark

6.1 MATIERES PREMIERES

SCORE
42%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Mesure du poids du papier recyclé et des économies réalisés par le chantier Sobriété numérique. Suivi des consommations d'énergie 	

6.2 UTILISATION DE L'EAU

SCORE
42%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Enquête adhérente sur les consommations d'eau 	

6.3 BIODIVERSITE

SCORE
42%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Mesure de l'emprise foncière de la SNCF Benchmark adhérents ferroviaires et suivi en GT MEDEF 	...

6.4 ÉNERGIES ET GAZ A EFFET DE SERRE

SCORE
68%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un calcul UTP des émissions CO2 par voyageurs au km transportés Suivi des immatriculations des bus électriques Mesure du taux de mobilité électrique en transports en commun dans les territoires. 	

6.5 ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DECHETS

SCORE
42%

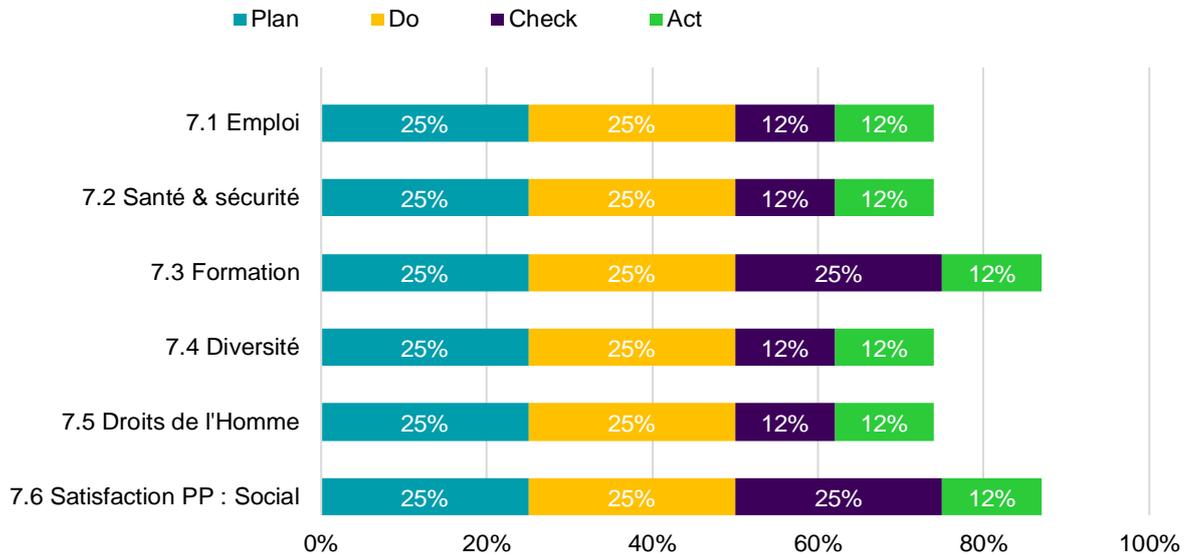
POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Remontée des entreprises du secteur sur la production des déchets dangereux et non dangereux ? 	

6.6 SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES (INTERNES ET EXTERNES) : ATTENTES ENVIRONNEMENTALES

SCORE
74%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Enquête de satisfaction adhérents Enquête interne sur la perception du télétravail. 	

7 RÉSULTATS SOCIAUX



SYNTHÈSE ★

SCORE : 79%

Les données et études sur les pratiques du secteur sont riches et cohérentes avec les enjeux clés RSE

Il reste néanmoins à consolider les indicateurs RSE en interne et en externe et à échanger les bonnes pratiques avec des OP sur ce thème pour un benchmark

7.1 EMPLOI

SCORE
74%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un bilan social • Observation de la profession 	

7.2 SANTE ET SECURITE

SCORE
74%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un bilan social • Observation de la profession 	

7.3 FORMATION ET EDUCATION

SCORE
87%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un bilan social • Observation de la profession 	

7.4 DIVERSITE, EQUITE ET EGALITE DES CHANCES

SCORE
74%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un bilan social • Observation de la profession 	

7.5 DROITS DE L'HOMME ET SOCIÉTÉ CIVILE

SCORE
74%

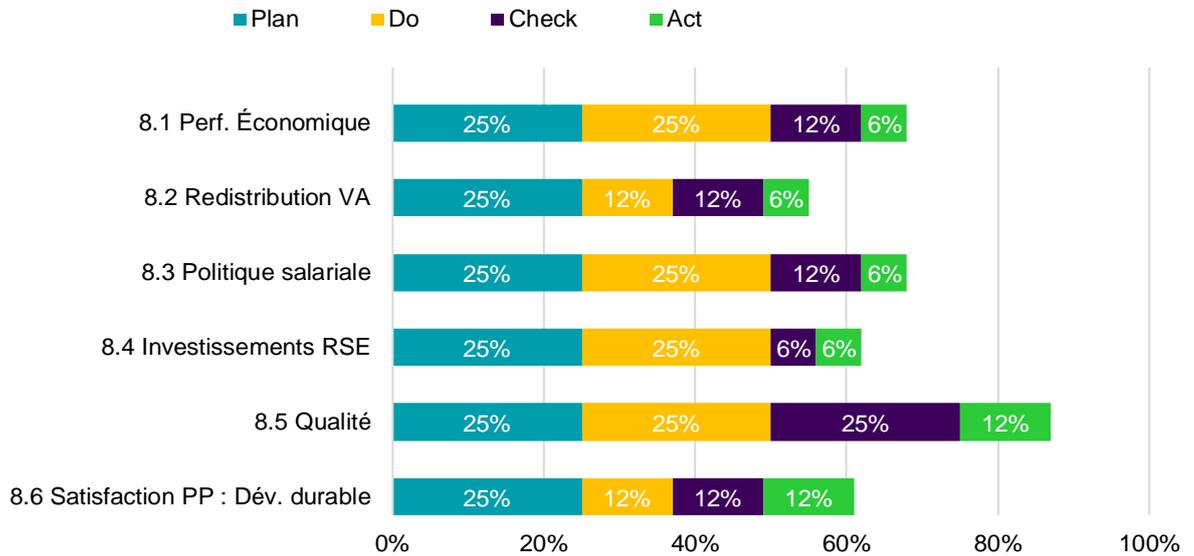
POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un bilan social Observation de la profession 	

7.6 SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES (INTERNES ET EXTERNES) : ATTENTES SOCIALES

SCORE
87%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Suivi des résultats des enquêtes de satisfaction et forte progression en 2020 sur tous les items. 	

8 RÉSULTATS ÉCONOMIQUES



SYNTHÈSE ★

SCORE : 67%

Les données et études sur les pratiques du secteur sont riches et cohérentes avec les enjeux clés RSE

Il reste néanmoins à consolider les indicateurs RSE en interne et en externe et à échanger les bonnes pratiques avec des OP sur ce thème pour un benchmark

8.1 PERFORMANCE ECONOMIQUE ET PRESENCE SUR LE MARCHÉ

SCORE
68%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Publication des chiffres clés • Représentativité • Taux de réadhésion quand changement de délégataire 	

8.2 REDISTRIBUTION DE LA VA

SCORE
55%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sociale • Intéressement 	

8.3 POLITIQUE SALARIALE

SCORE
68%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sociale, revalorisation des points d'indice annuelle • Évolution salariale, primes de fin d'année, chèques cadeaux 	

8.4 INVESTISSEMENTS RSE

SCORE
62%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Contrats fournisseurs engagés 	

8.5 QUALITE ET SATISFACTION DES CONSOMMATEURS

SCORE
87%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Suivi des résultats des enquêtes de satisfaction et forte progression en 2020 sur tous les items. 	

8.6 SATISFACTION DES ATTENTES DES PARTIES PRENANTES EXTERNES EN TERMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

SCORE
61%

POINTS FORTS	POINTS À AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> Etude de matérialité Comité des Parties Prenantes 	



L'AVIS DES PARTIES PRENANTES

Réactivité

Efficacité

Fiabilité

Engagé

Partenaire

Acteur de référence

Acteur de confiance

Qualité technique



ANNEXES



LE PLAN D'ÉVALUATION



TABLEAU DE COMPARABILITÉ MULTI-RÉFÉRENTIELS

Label Engagé RSE	ISO 26000	GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable ODD	Cibles	Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
Chapitre 1 - Vision en termes de responsabilité sociétale et Gouvernance									
1.1	Réflexion globale sur l'activité et le modèle économique	3 4 5.2	Identifier sa RS §3 : Appréhender la responsabilité sociétale §4 : Principes de la responsabilité sociétale § 5.2 : Identifier sa responsabilité sociétale	Éléments généraux d'informations : Aspects et périmètres pertinents identifiés G4-3 G4-4 G4-PR6 G4-5 G4-6 G4-7 G4-8 G4-9 G4-10 G4-12 G4-13 G4-14 G4-15 G4-16 G4-1 G4-2 G4-45 à G4-47	GRI 102 General Disclosures 102-1 102-2 102-3 102-4 102-5 102-6 102-7 102-8 102-9 102-10 102-11 102-12 102-13 102-14 102-15 102-29 à 102-31	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	Tous les ODD	A.R225-105-I	La déclaration de performance extra-financière présente le modèle d'affaires de la société, ou, le cas échéant, de l'ensemble de sociétés pour lesquelles la société établit des comptes consolidés.

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière			
						ODD	Cibles				
1.2	Identification et dialogue avec les parties prenantes et la sphère d'influence	5.2 5.3 7.3.3 7.5.4	Identifier sa RS Identifier les parties prenantes et dialoguer avec elles Sphère d'influence d'une organisation 7.5.4 Dialogue avec les parties prenantes en matière de communication sur la responsabilité sociétale	Éléments généraux d'informations : Implication des parties prenantes G4-53, G4-24, G4-11, G4-25, G4-26, G4-PR5, G4-27, G4-17 à G4-19, G4-22, G4-23, G4-28	GRI 102 General Disclosures 102-37, 102-40 à 102-50	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	17	Partenariat pour la réalisation des objectifs	17.17	A.R225-105-1 Informations sociétales - Engagements sociétaux en faveur du développement durable	*Les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci
1.3	Analyse et hiérarchisation des enjeux / impacts de l'organisme au travers des QC	6.1 6.2 7.3.2 7.3.4	Lignes directrices relatives aux QC de RS Gouvernance de l'organisation Déterminer la pertinence et l'importance des QC et des domaines d'actions pour l'organisation Établir des priorités pour aborder les domaines d'action	G4-DMA Description de l'approche managériale d'ordre général Éléments généraux d'information : Aspects et périmètres pertinents identifiés G4-25, G4-26, G4-PR5, G4-27, G4-17 à G4-19, G4-22, G4-23	GRI 103 Management Approach 103-1 103-2 103-3 GRI 102 General Disclosures 102-45 à 102-49	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	Tous les ODD			A.R225-105-I	Pour chaque catégorie d'informations listées, la déclaration présente une description des principaux risques, une description des politiques appliquées pour prévenir, identifier et atténuer ces risques, et une description des résultats de ces politiques.

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
						ODD	Cibles			
1.4	Gouvernance et prise de décisions	6.2 7.3	Gouvernance de l'organisation Appréhender la RS de l'organisation	Éléments généraux d'information : Stratégie et analyse Éléments généraux d'informations : Gouvernance G4-34 à G4-55, G4-24 à G4-27, G4-11, G4-16 à G4-19, G4-22 à G4-23	102 General Disclosures 102-18 à 102-39	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	16 Paix, justice et institutions efficaces 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	16.b 17.17		
1.5	Loyauté des pratiques	6.6	Loyauté des pratiques 7.3.1 Devoir de vigilance	G4-14 G4-15 G4-SO3 G4-SO4 G4-SO5 G4-HR1, 2, 9 G4-SO6 G4-SO7 G4-SO9 G4-SO10 G4-SO11 PR-1, 2, 3, 4, 7, 8, 9 G4-56 à 58	GRI 103 Management Approach 102-11 102-12 205-1 205-2 205-3 412 415-1 206-1 414-1 414-2 416-1 417-2 417-3 418-1 419-1 102-16 102-17	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	5 Égalité entre les sexes 8 Travail décent et croissance économique 10 Inégalités réduites 16 Paix, justice et institutions efficaces	5.3 8.5 8.7 8.8 8.10 10.3 10.5 10.c 16.2 16.4 16.5 16.b	A.R225-105-1 Informations sociétales - Loyauté des pratiques Informations relatives à la lutte contre la corruption	*Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs Pour les sociétés cotées : les actions engagées pour prévenir la corruption
1.6	Leadership, investissement des dirigeants et lobby positif	6 7	Lignes directrices relatives à l'intégration de la RS dans l'ensemble de l'organisation 6. Gouvernance de l'organisation	Éléments généraux d'information	102-14 102-26 102-32	Droits de l'Homme Environnement	16 Paix, justice et institutions efficaces 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	16.6 16.7 17.17		

Label Engagé RSE		ISO 26000	GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
Chapitre 2 - Mise en œuvre : intégration de la responsabilité sociétale et communication									
2.1	Place de la politique RS et des objectifs associés dans la stratégie globale de l'organisation	6 7 7.4.2	Lignes directrices relatives à l'intégration de la RS dans l'ensemble de l'organisation 6. Gouvernance de l'organisation 7.4.2 Définir l'orientation de l'organisation en matière de responsabilité sociétale	G4-DMA G4-1, 42, 48	GRI 103 Management Approach 102-14 et 102-15	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		
2.2	Identification des rôles et des responsabilités	6 7	Lignes directrices relatives à l'intégration de la RS dans l'ensemble de l'organisation 6. Gouvernance de l'organisation	Éléments généraux d'information G4-34 à G4-44 G4-31	102-18 à 102-28 102-53	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		
2.3	Management de la RS	6 7 7.4.3	Lignes directrices relatives à l'intégration de la RS dans l'ensemble de l'organisation Intégrer la RS dans la gouvernance, les systèmes et processus de l'organisation 6. Gouvernance de l'organisation	Éléments généraux d'information : Gouvernance Description de l'approche managériale d'ordre général G4-DMA	102 103	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		
2.4	Veille et conformité réglementaires	4.6 6.3.8 6.3.9 6.3.10 7.3.1	4.6 Respect du principe de légalité 6.3.8 Droits civils et politiques 6.3.9 Droits économiques, sociaux et culturels 6.3.10 Principes fondamentaux et droits au travail 7.3.1 Devoir de vigilance	G4-EN29 G4-SO8 G4-PR9	307-1 419-1	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		
2.5	Veille technologique, concurrentielle et sur les bonnes pratiques	5.2 7.3.1 7.7.2	Devoir de vigilance Surveiller les activités en matière de RS 5.2 : Identifier sa responsabilité sociétale	G4-EN33 G4-LA15 G4-SO10	308-2 414-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise		

Label Engagé RSE		ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
							ODD	Cibles		
2.6	Gestion des systèmes d'informations et données	6 7.7	Revoir et améliorer les actions et pratiques de l'organisation liées à la RS 6. Gouvernance de l'organisation	G4-DMA	GRI 103 Management Approach	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise			
2.7	Communication interne	6 7.5	Communiquer sur la RS 6. Gouvernance de l'organisation			Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise			
2.8	Communication externe	6 7.5.3 7.6.2	Types de communication en matière de RS Améliorer la crédibilité des rapports et des déclarations en matière de RS 6. Gouvernance de l'organisation	Éléments généraux d'information : Profil du rapport G4-15, 16 G4-28 à 33 G4-PR4	GRI 101 : Foundation 102-12, 102-13 102-50 à 102-56 417	Droits de l'Homme Environnement	la roue en fonction des enjeux de l'entreprise/ L'ISO 26000 peut permettre d'identifier et de hiérarchiser les actions à mener pour contribuer aux ODD			
Chapitre 3 - Ressources humaines, relations et conditions de travail										
3.1	Déclinaison de la politique RS au niveau des RH	5.2 6.4.7	5.2 Identifier sa RS 6.4.7 Développement du capital humain	Éléments généraux d'information : Aspects et périmètres identifiés G4-17 à 19, G4-22, 23	GRI 103 Management Approach 102-45 à 102-49	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	4 Éducation de qualité 5 Égalité entre les sexes 10 Inégalités réduites	4.4 4.5 4.6 5.1 5.5 10.2 10.4		
3.2	Formation et compétences	6.4.7 7.4.1	6.4.7 Relation et condition de travail - développement du capital humain 7.4.1 Sensibiliser et développer les compétences en matière de RS	G4-LA9 G4-LA10 G4-LA11	404-1 404-2 404-3	Droits de l'Homme	4 Éducation de qualité	4.4 4.5 4.6	A.R225-105-I Informations sociales - Formation	*Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement *Le nombre total d'heures de formation

Label Engagé RSE		ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
							ODD	Cibles		
3.3	Implication du personnel vis-à-vis de la stratégie RS	5.3 6	5.3 Identifier les parties prenantes et dialoguer avec elles 6. Gouvernance de l'organisation	Éléments généraux d'information : Implication des parties prenantes G4-24, GA-11, G4-25, G4-26, G4-PR5, G4-27	102-40 à 102-44	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	tous les ODD			
3.4	Égalité, diversité et inclusion des groupes vulnérables	6.3.7	6.3.7 : Droits de l'Homme - Discrimination et groupes vulnérables	G4-DMA G4-EC5 G4-LA1 à 3 G4-LA12 GA-LA13 G4-HR3 G4-HR5 G4-HR6 G4-HR7 G4-HR8 G4-SO1, 2	GRI 103 Management Approach 202-1 401 405-1 405-2 406-1 408-1 409-1 410 411-1 413	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	1 Éradication la pauvreté 4 Éducation de qualité 5 Égalité entre les femmes et les hommes 10 Réduction des inégalités	1.3 1.b 4.4 4.5 4.6 5.1 5.2 5.5 5.a 5. b 10.2 10.4 10.5 10.b	A.R225-105-I Informations sociales - Égalité de traitement Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	*L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique *Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes *Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées *La politique de lutte contre les discriminations Pour les sociétés cotées : *Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives : au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective; à l'élimination du travail forcé ou obligatoire; à l'abolition effective du travail des enfants *autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
						ODD	Cibles			
3.5	Gestion des carrières et partage de la valeur	6.4.3 6.4.7	6.4.3 : Emploi et relations employeur / employé 6.4.7 Développement du capital humain	Éléments généraux d'information : Profil de l'organisation G4-DMA G4-EC5 G4-EC6 G4-EC9 G4-HR3 G4-LA1 G4-LA4 G4-LA10 G4-LA11 G4-LA12 G4-LA13 G4-LA14 GA-LA15	102-35 à 102-39 GRI 103 Management Approach 202-1 202-2 406-1 401-1 402-1 404-2 404-3 405-1 405-2 414-1 414-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail	1 Éradication la pauvreté 4 Éducation de qualité 8 Travail décent et croissance économique	1.3 1.5 4.4 4.5 4.6 8.4 8.5 8.9	A.R225-105-I Informations sociales - Emploi	Les embauches et les licenciements Les rémunérations et leur évolution
3.6	Dialogue social	6.4.5	6.4.5 : Relations et conditions de travail - Dialogue social	Éléments généraux d'information : Profil de l'organisation G4-DMA G4-LA4 G4-HR4	102-1 à 102-13 GRI 103 Management Approach 402-1 407-1	Droits de l'Homme Normes internationales du travail	8 Travail décent et croissance économique	8.5 8.8	A.R225-105-I Informations sociales - Relations sociales	*L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci *Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail
3.7	Santé et sécurité au travail S&ST	6.4.6	6.4.6 : Relations et conditions de travail - Santé et sécurité au travail	G4-DMA G4-LA5 G4-LA6 G4-LA7 G4-LA8	GRI 103 Management Approach 403-1 403-2 403-3 403-4	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	3 Santé et bien-être 8 Travail décent et croissance économique	3.4 3.5 3.6 3.9 8.8	A.R225-105-I Informations sociales - Santé et sécurité	*Les conditions de santé et de sécurité au travail *Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
						ODD	Cibles			
3.8	Qualité de vie au travail QVT	6.4.4	6.4.4 : Relations et conditions de travail - Conditions de travail et protection sociale	Éléments généraux d'information : Profil de l'organisation G4-DMA G4-EC5 G4-LA2 G4-LA3 G4-LA13	102-1 à 102-13 GRI 103 Management Approach 202-1 401-2 401-3 403-2 405-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	3 Santé et bien-être 8 travail décent et croissance économique 10 Inégalités réduites	3.8 3.9 8.1 8.5 8.7 8.8 10.1 10.4	A.R225-105-I Informations sociales - Organisation du travail	*L'organisation du temps de travail *L'absentéisme
Chapitre 4 - Modes de production, de consommation durables et questions relatives aux consommateurs										
4.1	Innovation et conception vers une production durable	6.5.4 6.7.5	6.5.4 : Environnement - Utilisation durable des ressources 6.7.5 : Questions relatives aux consommateurs - Consommation durable	G4-DMA G4-EN1 G4-EN2 G4-EN3 G4-EN4 G4-EN5 G4-EN6 G4-EN7 G4-EN8 G4-EN9 G4-EN10 G4-EN22 G4-EN26 G4-EN27 G4-EN28 G4-EN30 G4-PR1 G4-PR2 G4-PR3 G4-PR4	GRI 103 Management Approach 301-1 301-2 302-1 302-2 302-3 302-4 302-5 303-1 303-2 303-3 306-1 306-5 NA 301-3 NA 416-1 416-2 417-1 417-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement	6 Eau propre et assainissement 7 Énergie propre et d'un coût abordable 9 Industrie innovation et infrastructure 12 Consommation et production responsables	6.3 6.4 7.2 7.3 9.4 12.1 12.2 12.5 12.7		

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
4.2 Achats responsables	6.5.4 6.6.6 6.7 6.8 6.8.5 6.8.7 7.3.3	6.5.4 : Utilisation durable des ressources 6.6.6 Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur 6.7 : Questions relatives aux consommateurs 6.8 Communautés et développement local 6.8.5 : Communauté et développement local - Création d'emplois et développement des compétences 6.8.7 : Questions relatives aux consommateurs - Création de richesses et de revenus 7.3.3 : Sphère d'influence d'une organisation	G4-DMA G4-12 G4-13 G4-EN33 G4-EC6 G4-EC8 G4-LA10 G4-EC9	GRI 103 Management Approach 102-9 102-10 308-1 308-2 202-2 203-2 408-1 412-1 414-1 414-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	12 Consommation et production responsables 16 Paix et institutions efficaces	12.1 12.2 12.3 12.4 12.5 12.7 12.8 16.2	A.R225-105-I Informations sociétales - Sous-traitance et fournisseurs	*La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux *La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale
4.3 Prévention de la pollution (eau, air, sol)	6.5.3	Environnement - Prévention de la pollution	G4-DMA G4-EN20 G4-EN21 G4-EN22 G4-EN23 G4-EN24 G4-EN25 G4-EN26 G4-EN27 G4-EN28 G4-SO1 G4-SO2	GRI 103 Management Approach 305-6 305-7 306-1 306-2 306-3 306-4 306-5 NA 301-3 413-1 413-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	3 Bonne santé et bien-être 6 Eau propre et assainissement 12 Consommation et production responsables 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 14 Vie aquatique 15 Vie terrestre	3.9 6.1 6.2 6.3 12.1 12.2 12.4 12.5 14.1 15.1 15.4 15.5	A.R225-105-I Informations environnementales - Politique générale en matière environnementale	*L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement *Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions *Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours *Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement *La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
						ODD	Cibles			
4.4 Utilisation durable des ressources	6.5.4 6.7.5	6.5.4 : Environnement - Utilisation durable des ressources 6.7.5 Consommation durable	G4-DMA G4-EN1 G4-EN2 G4-EN3 G4-EN4 G4-EN5 G4-EN6 G4-EN7 G4-EN8 G4-EN9 G4-EN10 G4-EN22 G4-EN26 G4-EN27 G4-EN28 G4-EN30	GRI 103 Management Approach 301-1 301-2 302-1 302-2 302-3 302-4 302-5 303-1 303-2 303-3 306-1 306-5 NA 301-3 NA	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement	2 6 7 12 13 14 15	Faim zéro Eau propre et assainissement Énergies propres et d'un coût abordable Consommation et production responsables Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques Vie aquatique Vie terrestre	2.4	A.R225-105-I Informations environnementales - Économie circulaire - Utilisation durable des ressources	*La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales *La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation *La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables *L'utilisation des sols
								6.2		
								6.3		
								6.4		
								6.5		
								6.6		
								7.2		
								7.3		
								12.1		
								12.2		
								12.5		
								12.7		
								14.1		
								14.2		
14.3										
15.1										
15.2										
15.3										
15.4										
15.7										
4.5 Protection de l'environnement et de la biodiversité	6.5.5 6.5.6	6.5.5 : Environnement - Atténuation des changements climatiques 6.5.6 : Environnement - Protection de l'environnement, de la biodiversité et réhabilitation des habitats naturels	G4-DMA G4-EC2 G4-EN6 G4-EN7 G4-EN15 G4-EN16 G4-EN17 G4-EN18 G4-EN19 G4-EN20 G4-EN27 G4-DMA G4-EN11 G4-EN12 G4-EN13 G4-EN14 G4-EN26	GRI 103 Management Approach 201-2 302-4 302-5 305-1 305-2 305-3 305-4 305-5 306-6 NA 304-1 304-2 304-3 304-4 306-5	Environnement	7 13 14 15	Énergies propres et d'un cout abordable Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques Vie aquatique Vie terrestre	7.2	A.R225-105-I Informations environnementales - Changement climatique A.R225-105-I Informations environnementales - Protection de la biodiversité	*Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit *Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique *Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet *Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité
								7.3		
								13.3		
								14.2		
								14.3		
								14.4		
								14.5		
								15.1		
								15.2		
								15.3		
								15.4		
								15.5		
								15.7		
								15.8		

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
						ODD	Cibles			
4.6	Relation aux consommateurs et marketing responsable	6.7	6.7 : Questions relatives aux consommateurs	G4-DMA G4-PR3 G4-PR4 G4-PR6 G4-PR7	GRI 103 Management Approach 417-1 417-2 102-2 102-6 417-3	Droits de l'Homme Environnement	4 Éducation de qualité 12 Consommation et production responsables	4.5 12.6 12.8		
4.7	Responsabilité du fait des produits et des services vis-à-vis des consommateurs et des autres parties prenantes	6.7 6.7.4 6.7.9	6.7 : Questions relatives aux consommateurs 6.7.4 : Questions relatives aux consommateurs : Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs 6.7.9 : Éducation et sensibilisation	G4-DMA G4-PR1 G4-PR2 G4-PR3 G4-PR4 G4-PR6 G4-PR7 G4-PR8 G4-PR9 G4-EN34	GRI 103 Management Approach 416-1 416-2 417-1 417-2 417-3 102-2 102-6 418-1 419-1	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	3 Bonne santé et bien-être 4 Éducation de qualité 12 Consommation et production responsables	3.4 3.5 3.6 3.9 4.2 4.4 4.5 4.6 12.6 12.7 12.8	A.R225-105-1 Informations sociétales - Loyauté des pratiques	*Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs
Chapitre 5 - Ancrage territorial : communautés et développement local										
5.1	Lien entre la stratégie RS et la stratégie d'aménagement des territoires	6.8 6.8.3	6.8 : Communautés et développement local 6.8.3 Implication auprès des communautés	G4-5 G4-6 G4-18	102-3 102-4 102-46	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	9 Industrie, innovation et infrastructure 11 Villes et communautés durables 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	9.1 9.2 9.3 9.4 9.5 11.1 11.2 11.3 11.4 11.5 11.6 11.7 17.14		

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
						ODD	Cibles			
5.2	Contribution au développement environnemental du ou des territoire(s)	6.5 6.8	6.5 : L'environnement 6.8 : Communautés et développement local	G4-DMA G4-SO1 G4-SO2	GRI 103 Management Approach 413-1 413-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	6 Eau propre et assainissement 7 Énergies propres et d'un coût abordable 9 Industrie, innovation et infrastructure 11 Villes et communautés durables 14 Vie aquatique 15 Vie terrestre 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	6.1 6.3 6.4 7.1 9.1 9.b 11.3 11.6 11.a 14.2 14.7 15.9 15.b 17.7		
5.3	Contribution au développement social du ou des territoire(s)	6.3 6.4 6.8	Droits de l'Homme Relations et conditions de travail Communautés et développement local	G4-DMA G4-SO1 G4-SO2 G4-SO3 G4-SO11 G4-LA2 G4-LA10 G4-HR5	GRI 103 Management Approach 413-1 413-2 205-1 103-2 401-2 404-2 408-1 409, 410, 411	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	1 Pas de pauvreté 2 Fairm zéro 3 Bonne santé et bien-être 4 Éducation de qualité 5 Egalité entre les sexes 10 Inégalités réduites 11 Villes et communautés durables 16 Paix, justice et institutions efficaces 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	1.3 1.5 2.1 3.7 3.d 4.1 4.6 4.7 5.1 5.2 5.3 5.5 5.c 10.2 10.4 11.1 11.2 11.7 11.a 16.6 16.b 17.5 17.6 17.7	A.R.225-105-1 Informations sociétales - Engagements sociétaux en faveur du développement durable	*L'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales *Les actions de partenariat ou de mécénat

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière		
						ODD	Cibles			
5.4	Contribution au développement économique du ou des territoire(s)	6.6 6.7.8 6.8	Loyauté des pratiques Accès aux services essentiels Communautés et développement local	G4-DMA G4-EC1 G4-EC3 G4-EC5 G4-EC6 G4-EC7 G4-EC8 G4-EC9 G4-SO9 G4-SO10 G4-SO11	GRI 103 Management Approach 201-1 201-3 202-1 202-2 203-1 203-2 204-1 414-1 414-2 103-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	1 Pas de pauvreté 8 Travail décent et croissance économique 9 Industrie, innovation et infrastructure 10 Inégalités réduites 17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	1.4	A.R.225-105-1 Informations sociétales - Engagements sociétaux en faveur du développement durable	*L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local
								1.5		
								8.1		
								8.2		
								8.3		
								8.5		
								8.10		
								9.1		
								9.2		
								9.3		
								9.a		
								9.c		
								10.2		
10.4										
10.a										
17.1										
17.2										
17.3										
17.5										
Chapitre 6 - Résultats environnementaux										
6.1	Matières premières			G4-DMA G4-EN1 G4-EN2	GRI 103 Management Approach 301-1 301-2 301-3	Environnement	12 Consommation et production responsables	12.2	A.R225-105-I Informations environnementales - Économie circulaire - Utilisation durable des ressources	*La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation *Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
								12.3		
								12.4		
								12.5		
6.2	Utilisation de l'Eau			G4-DMA G4-EN8 G4-EN9 G4-EN10	GRI 103 Management Approach 303-1 303-2 303-3	Droits de l'Homme Environnement	6 Eau propre et assainissement	A.R225-105-I Informations environnementales - Économie circulaire - Utilisation durable des ressources	*La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	
							14 Vie aquatique			
							15 Vie terrestre			
							14.1			
14.2										
14.3										
15.1										

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
6.3 Biodiversité			G4-DMA G4-EN11 G4-EN12 G4-EN13 G4-EN14	GRI 103 Management Approach 304-1 304-2 304-3 304-4	Environnement	14 Vie aquatique 15 Vie terrestre	14.2 14.3 14.4 14.c 15.1 15.2 15.3 15.4 15.5 15.8 15.9 15.a	A.R225-105-I Informations environnementales - Protection de la biodiversité	*Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité *Utilisation des sols
6.4 Énergies et Gaz à effet de serre			G4-DMA G4-EN15 G4-EN16 G4-EN17 G4-EN18 G4-EN19 G4-EN20 G4-EN21	GRI 103 Management Approach 305-1 305-2 305-3 305-4 305-5 305-6 305-7	Droits de l'Homme Environnement	7 Énergies propres et d'un cout abordable 13 Lutte contre les changements climatiques	7.2 7.3 13.1 13.2 13.3	A.R225-105-I Informations environnementales - Économie circulaire - Utilisation durable des ressources	*La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables
6.5 Émissions, effluents et déchets			G4-DMA G4-EN22 G4-EN23 G4-EN24 G4-EN25 G4-EN26	GRI 103 Management Approach 306-1 306-2 306-3 306-4 306-5	Droits de l'Homme Environnement	6 Eau propre et assainissement 12 Consommation et production responsables 14 Vie aquatique 15 Vie terrestre	6.2 6.3 12.3 12.4 12.5 14.1 15.a	A.R.225-105-1 Informations environnementales - Économie circulaire - Prévention des déchets	*Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement *Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets *Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire *Prise en compte de toutes formes de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores lumineuses

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière			
						ODD	Cibles				
6.6	Satisfaction des Parties Prenantes (internes et externes) : Attentes environnementales			G4-EN34 G4-PR5	103-2 102-43 et 102-44					*Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales *Relations entretenues avec les pp de la société et modalités de dialogue avec celles-ci	
Chapitre 7 - Résultats sociaux											
7.1	Emploi			G4-DMA G4-LA1 G4-LA2 G4-LA3	GRI 103 Management Approach 401-1 401-2 401-3	Droits de l'Homme Normes internationales du travail	8	Travail décent et croissance économique	8.3 8.5 8.7 8.8	A.R225-105-I Informations sociales - Égalité de traitement A.R225-105-I Informations sociales - Emploi	*L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique Les embauches et les licenciements Organisation du temps de travail Absentéisme Organisation du dialogue social bilan des accords collectifs
7.2	Santé et sécurité			G4-DMA G4-LA5 G4-LA6 G4-LA7 G4-LA8	GRI 103 Management Approach 403-1 403-2 403-3 403-4	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	3 8	Bonne santé et bien-être Travail décent et croissance économique	3.8 3.9 8.8	A.R225-105-I Informations sociales - Santé et sécurité	*Absentéisme *Les conditions de santé et de sécurité au travail *Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles
7.3	Formation et éducation			G4-DMA G4-LA9 G4-LA10 G4-LA11	GRI 103 Management Approach 404-1 404-2 404-3	Droits de l'Homme	4	Éducation de qualité	4.4 4.5	A.R225-105-I Informations sociales - Formation	*Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement *Le nombre total d'heures de formation
7.4	Diversité, équité et égalité des chances			G4-DMA G4-LA12 G4-LA13 G4-HR3	GRI 103 Management Approach 405-1 405-2 406-1 202-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	5 10	Égalité entre les sexes Inégalités réduites	5.1 5.2 5.4 5.5 5.c 10.3 10.4	A.R225-105-I Informations sociales - Égalité de traitement	*Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes *Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées *La politique de lutte contre les discriminations

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
7.5 Droits de l'Homme et société civile			G4-DMA G4-HR1 G4-HR2 G4-HR4 G4-HR5 G4-HR6 G4-HR8 G4-HR9 G4-HR10 G4-HR11 G4-HR12	GRI 103 Management Approach 412-3 412-2 407-1 408-1 409-1 411-1 412-1 414-1 414-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	1 Éradication de la pauvreté 3 Bonne santé et bien-être 4 Éducation de qualité 8 Travail décent et croissance durable 10 Inégalités réduites 16 Paix, justice et institutions efficaces	1.3 3.8 4.5 8.5 8.7 8.8 10.2 10.3 10.4 16.2 16.6 16.7	A.R225-105-I Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	<p>Pour les sociétés cotées :</p> <p>*Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :</p> <p>au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;</p> <p>à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;</p> <p>à l'abolition effective du travail des enfants</p> <p>*autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.</p> <p>*impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de dév. local</p> <p>prise en compte dans la politique achats des enjeux sociaux et environnementaux</p> <p>prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale</p> <p>actions engagées pour prévenir la corruption</p>
7.6 Satisfaction des Parties Prenantes (internes et externes) : Attentes sociales			G4-PR5	102-43 et 102-44				A.R225-105-I Informations sociales - Relations sociales	<p>*L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci</p> <p>*Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail</p>
Chapitre 8 - Résultats économiques									
8.1 Performance économique et présence sur le marché			G4-DMA G4-EC1 G4-EC3 G4-EC7 G4-EC8	GRI 103 Management Approach 201-1 201-3 203	Droits de l'Homme Normes internationales du travail	8 Travail décent et croissance économique	8.1 8.2 8.3		Chiffres d'affaires par métiers, catégorie de client pays et zone description des principales activités

Label Engagé RSE	ISO 26000		GRI G4	GRI Standards	Global Compact	Objectifs du Développement Durable		Article 225 - Déclaration de performance extra-financière	
						ODD	Cibles		
8.2	Redistribution de la VA		G4-DMA G4-EC1 G4-EC7, 8 G4-LA13	GRI 103 Management Approach 201-1 203 405-2	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	1 Pas de pauvreté 8 Travail décent et croissance économique 10 Réduire les inégalités	1.1 1.2 1.4 8.6 8.10 8.a 10.4		Actions de partenariat et de mécénat
8.3	Politique salariale		G4-DMA G4-EC5	GRI 103 Management Approach 202-1 401 405	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption	1 Pas de pauvreté 8 Travail décent et croissance économique 10 Réduire les inégalités	1.3 1.a 8.5 10.3 10.4		Rémunérations et leurs évolutions
8.4	Investissements RSE		G4-DMA G4-EC7 G4-EC8	GRI 103 Management Approach 203	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	17.7 17.14 17.16 17.17		Moyens consacrés à la prévention des risques env. et des pollutions montant des provisions pour risques env. sous réserve que cette information ne porte pas préjudice...
8.5	Qualité et satisfaction des consommateurs		G4-DMA G4-PR2 G4-PR3 G4-PR4 G4-PR5 G4-27	GRI 103 Management Approach 416-2 417-1 417-2 102-43 et 102-44	Environnement	12 Consommation et production responsables	12.6 12.8		Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs
8.6	Satisfaction des attentes des parties prenantes externes en termes de développement durable		G4-PR5 G4-27	102-43 et 102-44	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption	17 Partenariat pour la réalisation des objectifs	17.2 17.5 17.10		Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines relations entretenues avec les pp de la société